

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE : PRÉCAIRES VOUS ÊTES LES PREMIÈRES VICTIMES DU GOUVERNEMENT !

**LE THÉÂTRE NATIONAL POPULAIRE DE
VILLEURBANNE EST OCCUPÉ !**

AG LES LUNDIS, MERCREDIS ET SAMEDIS À 12H30

8 PLACE DU DR LAZARE GOUZON, 69100 VILLEURBANNE


Rejoignez-nous, plus nous serons nombreux.euses, plus nous seront fort.es
! Ce gouvernement comme les précédents ne comprend que le rapport de
force, montrons lui de quoi nous sommes capables !

MANIFESTATION LE 7 AVRIL À 14H - RDV DEVANT LE TNP

NOUS REVENDIQUONS :

- **Abandon de la contre-reforme de l'assurance-chômage**
- **Extension du régime de l'intermittence à tous les métiers intermittents de l'emploi et précaires (extras de l'hôtellerie-restauration-événementiels, intérimaires, saisonnier.es, artistes auteur.rices...)**
- **Prolongation de l'année blanche pour les intermittent.es**
- **Diminution du nombre d'heures pour entrer dans l'intermittence**
- **Financement massif de soutien à l'emploi**
- **Hausse massive des aides sociales pour les étudiant.es**
- **L'extension du RSA aux jeunes de 18-25 ans**


LA GUERRE AUX PRÉCAIRES EST DÉCLARÉE



Actuellement, pour avoir le droit d'être indemnisé quand vous vous retrouvez au chômage, vous devez avoir travaillé 4 mois sur les 28 derniers mois.


Avec la réforme, il faudra avoir travaillé plus longtemps sur une période plus courte.

	AVANT	MAINTENANT
vous devriez avoir bossé	4 mois	6 mois
sur une période de	28 mois	24 mois



Jusqu'ici, votre indemnité, c'était un pourcentage (entre 60 et 80%) de la moyenne de vos précédents salaires, les mois où vous avez travaillé. Maintenant, la moyenne sera calculée sur toute la période que vous ayez travaillé ou pas !

Avant la réforme, le calcul se faisait sur les mois travaillés



Après la réforme, ce sera sur toute la période de référence !

Si par exemple vous avez travaillé un mois sur deux, votre indemnité sera divisée par deux.

Malgré la crise sanitaire et sociale sans précédent qui continue de précariser des pans entiers de la population, Macron et le gouvernement ont décidé, via la Ministre du travail Elisabeth Borne, d'appliquer la réforme de l'assurance-chômage début juillet 2021, avec 2-3 mesurettees annoncées par rapport à la version 2020 qui ne changent en rien le fond de la réforme. Concrètement, un désastre social se prépare. Tout les syndicats s'y opposent, y compris la CFDT.

Les nouvelles règles du chômage imposées par le gouvernement sont claires : **exclure toujours plus de précaires et de pauvres en général de l'accès aux indemnisations.** En bref : baisse des allocs', impossibilité d'accéder aux droits, réduction de la durée d'indemnisation...

A propos des conditions pour ouvrir des droits : alors que 4 mois de travail sur 28 suffisaient pour toucher ses allocs, il faudra désormais avoir cotisé 6 mois sur 24. Un tiers des personnes qui auraient ouvert des droits avant la réforme en seront ainsi privées. Là où jusque-là il suffisait de retravailler un mois pour avoir le droit d'être de nouveau indemnisé, la réforme exige à présent six mois. Cette partie de la réforme ne serait désormais appliquée que "lorsque la situation économique le permettra" selon Elisabeth Borne. En prévision ? Octobre ou novembre. **La blague.** L'objectif ici est bel et bien d'exclure de l'indemnisation chômage des dizaines de milliers de chômeur.euses potentiel.le.s, passant ainsi sous les radars des chiffres du chômage, et basculant dans l'immense précarité du RSA ou de l'ASS.

Dès juillet, le **montant de l'indemnisation sera calculé à partir du revenu moyen mensuel**, et non plus en se fondant sur les seuls jours travaillés : encore une technique pour amputer les allocations chômage.

Parmi les mesurettees annoncées ? La mise en place d'un "plancher" pour éviter que les allocations baissent trop, calculées sur 13 jours par mois non travaillés maximum au lieu de 30 ou 31. **En clair, notre indemnisation chômage va considérablement diminuer.**

Il va donc falloir faire très attention avant d'accepter un contrat court (soit la majorité des contrats que Pôle Emploi voudra nous imposer) au risque de perdre tous nos droits, et lui tenir tête malgré leurs menaces de radiation.

Une fois de plus, le **durcissement des règles vise à faire économiser du fric aux patrons en pénalisant les précaires**, et surtout les femmes, qui cumulent temps partiels subis, interruption de carrière (maternité) et moindre rémunération.

Sans même parler de la systématisation du flicage et de la déshumanisation du rapport à Pôle Emploi qui supprime des postes et les remplace par des ordinateurs !

Cette réforme est une attaque contre toutes les personnes en situation de précarité, et les différentes catégories et situations sociales visées sont nombreuses : intérim, personnes handicapées, stage, travail saisonnier, RSAistes, études, service civique, CDD de très courte durée...

Face à l'ampleur de cette attaque, il nous faut nous organiser et résister !

Depuis le Vendredi 12 mars , le théâtre National Populaire est occupé par des travailleur.euses de la Culture, des étudiant.es, des chômeur.euses et des précaires, ainsi que de nombreuses autres catégories professionnelles. Tous les jours, des Assemblées Générales ouvertes à tous.tes y ont lieu à 12h30.